

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA BAZOGE

Délibération n°74/2021

Séance du Jeudi 18 novembre 2021

Date de la convocation : 10 novembre 2021

Nombre de conseillers :

**En exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 24

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LALANDE Michel, Maire.

Présents : MM. LALANDE, ABILY, AMESLON, BELIN-LUSTRO, CHAMPCLOU, CHARBONNIER, DELLIÈRE, DESCHAMPS, FRANÇOIS, LOISEAU, MARCHAND, MESME, PINEAU-MEICHE, RAUX, ROY, SANTERRE, THEBAULT, VEQUAUD, VIDUS, WASIAK.

Absents : MM. AUBERTIN, MENU, ROUSSET.

Procuration de :

Freddy CHAUVIGNÉ à Jérôme DELLIÈRE

Elise ROUSSEAU à Séverine THEBAULT

Anicette TANCHOUX à Séverine SANTERRE

Lisa VIDIE à François DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Séverine SANTERRE

**DETERMINATION DES TARIFS 2022 :**

**LOCATION DE LA SALLE DU FRENE AUX PERSONNES RESIDANT A LA BAZOGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2022 de location de la salle du Frêne **pour les personnes résidant à La Bazoge** ainsi :

	Eté (15/04/2022 au 15/10/2022)	Hiver (01/01/2022 au 14/04/2022 et du 16/10/2022 au 31/12/2022)
1 soirée ou 1 journée	185 €	255 €
1 week-end	230 €	300 €
Vin d'Honneur		105 €
<b>DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL D'UN AGENT</b>		50 €
<b>CAUTION</b>		550 €

Date d'affichage : 22 novembre 2021

Ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

Le Maire,  
Michel LALANDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200245-20211118-2021\_D\_74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2021

Affichage : 19/11/2021